



Cabinet Petrus Immobilier

SARL au capital de 7000 € - RCS Bourgoin-Jallieu 500 607 536

Siège social : 28 ter boulevard Gambetta 38110 La Tour du Pin

Tél : 04.74.90.29.94 - E-mail : latourdupin@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01/01/2020

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous) TVA 20%

Tranche de prix	% sur le prix de vente net acquereur	
Inferieur à 70.000 €	10% minimum 5000€	
De 70.001 à 100.000€	9%	
De 100.001 à 120.000€	8%	
De 120.001 à 200.000	10% 7%	
Au-delà de 200.001€	5%	
Terrain à bâtir	10%	
Fonds de commerces	5000€	
Au dessus de 50.000€	10%	

Les honoraires sont à la charge **du vendeur**, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR 4150060753600017 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens) – Carte professionnelle n° 38022017000022195 délivrée par la CCI de L Isle du Nord-Isère – Activité(s) : Transaction - <Garantie financière Transaction (*) : CEGI 128 RUE DE LA Boetie 75378 Paris

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante



Cabinet Petrus Immobilier
SARL au capital de 7000 € - RCS Bourgoin-Jallieu 500 607 536
Siège social : 28 ter boulevard Gambetta 38110 La Tour du Pin
Tél : 04.74.90.29.94 - E-mail : latourdupin@laforet.com

Locations – Barème à compter du 01/01/2020

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 100 euros TTC pour un appartement et 150 euros TTC pour les maisons à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale) :

18% TTC du loyer annuel hors charges partagés par moitié entre bailleur et preneur.

Professionnels :

25% HT du loyer annuel, soit 30% TTC à la charge du locataire.

Commerciaux :

25% HT du loyer annuel, soit 30% TTC à la charge du locataire.

N° TVA intra-communautaire : FR 4150060753600017 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens) – Carte professionnelle n° 38022017000022195 délivrée par la CCI du Nord-Isère – Activité(s) : Transaction - <Garantie financière Transaction (*) : CEGI 128 RUE DE LA Boetie 75378 Paris

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante